

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0080484.2024.002			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom PERTOIS Isabelle Adresse DOMAINE DE L'ENREGADO, 180 Chemin Castellane 83190 Ollioules Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 18 janvier 2024 00:46:29 +01 (Europe/Brussels) Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 11/12/2023 au 31/03/2025			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Fruit et fruit préparé: Abricot	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Amélanthes	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Autres agrumes	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Avocat	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Baie de Goji	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Figue de Barbarie	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Goyave	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Grenade	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Litchis	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Mangue	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Olive	En conversion
	Fruit et fruit préparé: Papaye	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Pitaya (fruit du dragon)	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Raisin de table	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Sureau	Biologique
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Noix de pécan	Biologique
	Légume et légume préparé: Autres légumes	Biologique
	Légume et légume préparé: Maraichage diversifié	Biologique
Plante aromatique et médicinale: Arbre à thé	Biologique	
Plante aromatique et médicinale: Autres plantes aromatiques ou médicinales	Biologique	
Plante aromatique et médicinale: Lavandin	En conversion	
Plante aromatique et médicinale: Romarin	En conversion	
Plante aromatique et médicinale: Thym	En conversion	
Plante ornementale et à parfum: Fleurs	Biologique	
Prairies, landes et pâturages: Jachère	Biologique	
Prairies, landes et pâturages: Prairie temporaire	Biologique	
Prairies, landes et pâturages: Surface de biodiversité (autres)	Biologique	
Prairies, landes et pâturages: Surface de biodiversité (autres)	En conversion	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	
II.9 Autres informations		
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.		